

ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales.

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces légales. Selon l'Arrêté en date du 19 novembre 2021 modifiant l'Arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, les annonces judiciaires et légales font l'objet d'une tarification au caractère. Le prix du caractère pour l'année 2022 est de 0,183 € hors taxe dans les Alpes-Maritimes.

205987



Société d'expertise comptable
et commissariat aux comptes
50 bis route de Bellet, Villa Le Petit Mas,
raccourci n° 2, 06200 NICE

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

EPIRO SAS au capital social de 1 000 euros. Siège social : 53 boulevard Stalingrad, 06300 NICE. RCS NICE 852 300 151. Par décision du 31/07/2022 de l'associé unique EXEPIRO S. R. L. Monsieur Marco MATTANA domicilié 5 boulevard Franck Pilatte, 06300 NICE a été nommé président, à compter du 1^{er} août 2022, en remplacement de Madame Alessandra VISCARDI. Modification de l'article 15.1 des statuts. Validation auprès du RCS NICE.

206064



AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 7 septembre 2022, à CANNES.

Dénomination : EKD AZUR.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 28 bd de la République, 06400 CANNES.

Objet : L'acquisition, la propriété, l'administration, la gestion, la mise à disposition et l'exploitation par bail, location, sous-location de tous biens meubles et immeubles.

Durée de la société : 99 années(s).
Capital social fixe : 100 Euros.
Montant des apports en numéraire : 100 Euros.

Cession de parts et agrément : Cessions de parts libres entre associés, soumises à agrément dans les autres cas.
Gérant : Monsieur Douglas LEVY, demeurant 28 bd de la République, 06400 CANNES.

La société sera immatriculée au RCS CANNES.

206155

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

HOTEL APOGIA NICE société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros. Siège social : 26 rue Smollett, 06000 NICE - 429 832 769 RCS NICE

Aux termes de la décision de l'associé unique du 5 juillet 2022, il résulte que : Le siège social a été transféré à 4 boulevard de Cimiez, 06000 NICE, à compter du 5 juillet 2022. L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de NICE. Pour avis.

206063



PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
COMMUNE DE VILLENEUVE-LOUBET

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE CONCERNANT LE PROJET DE «RÉAMÉNAGEMENT ET MISE EN SÉCURITÉ DU PLAN D'EAU DU PORT MARINA BAIE DES ANGES»

En exécution de l'arrêté préfectoral n°2022-739, une enquête publique portant sur une demande d'autorisation environnementale concernant le projet de «Réaménagement et mise en sécurité du plan d'eau du port Marina Baie des Angès» sur la commune de VILLENEUVE-LOUBET aura lieu :

Du vendredi 30 septembre 2022 à 9h au mercredi 2 novembre 2022 à 17h inclus, soit 33 jours consécutifs

SIÈGE DE L'ENQUÊTE : LIEU DE PERMANENCE, DE CONSULTATION DES DOSSIERS ET DE MISE À DISPOSITION DES REGISTRES

Service municipal d'urbanisme
02 avenue des Rives, 06270 VILLENEUVE-LOUBET

Sur prise de rendez-vous préalable :
04 92 13 44 10

urbanisme@villeneuve-loubet.fr
Ouvert du lundi au vendredi : 08:30 - 12:00 / 13:30 - 17:00

Pendant le délai ci-dessus, les pièces du dossier ainsi que les registres à feuillets non-mobles, côtés et paraphés par Madame le commissaire-enquêteur, seront déposés à l'adresse sus-citée où les intéressés pourront les consulter aux jours et heures habituels d'ouverture au public sus-visés.

Les observations, propositions et contre-propositions et toute correspondance relative à l'enquête pourront être adressées par courrier au siège de l'enquête, à l'adresse sus-visée, mais également envoyées par messagerie à l'adresse suivante : ddtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr. Elles devront être reçues au plus tard le mercredi 2 novembre 2022 à 17h. Elles seront tenues à la disposition du public au lieu de permanence de l'enquête sus-visé, et seront accessibles sur le site internet

de la préfecture des Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr> (rubriques : Services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes -> Publications -> Enquête publique).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne physique ou morale, sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci. Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne physique ou morale, qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête. Ces demandes sont à formuler sur ddtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr.

Pendant la durée de l'enquête, une version numérique du dossier d'enquête sera consultable en permanence sur les sites internet :

- De la préfecture : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr> (mêmes rubriques),

- Et de la commune de VILLENEUVE-LOUBET : <https://www.villeneuve-loubet.fr> (rubrique : Urbanisme).

Par décision n° E22000030 / 06 en date du 03 août 2022 de la présidente du tribunal administratif de NICE, Madame Jocelyne GOSSELIN a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur pour diligenter cette enquête.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public aux jours et heures suivants :

Au service municipal d'urbanisme
Le vendredi 30 septembre 2022 : 09:00 - 12:00

Le jeudi 20 octobre 2022 : 09:30 - 12:00 et 14:00 - 17:00

Le mercredi 2 novembre 2022 : 09:30 - 12:00 et 14:00 - 17:00

Des renseignements complémentaires peuvent être sollicités auprès du

commissaire-enquêteur, à l'adresse ddtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront mis à la disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui. Dès réception des registres et des documents annexés, le commissaire-enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le service instructeur du projet (Direction départementale des territoires et de la mer, service maritime (DDTM)) et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire-enquêteur adressera l'ensemble des pièces, accompagné de son rapport d'enquête et de ses conclusions motivées dans un délai d'un mois, à la date de clôture de l'enquête, au préfet des Alpes-Maritimes - DDTM - service maritime - mission environnement marin. La copie du rapport d'enquête et des conclusions motivées sera tenue à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête :

- Sur le site internet de la préfecture : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr> ;

- Au service maritime de la DDTM des Alpes-Maritimes, à l'adresse : Services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes Direction Départementale des Territoires et de la Mer - CADAM 147 boulevard du Mercantour, 06288 NICE CEDEX 3

- A la mairie de VILLENEUVE-LOUBET, à l'adresse sus-visée.

Le commissaire-enquêteur fera parvenir une copie de ces mêmes documents à la présidente du tribunal administratif de NICE.

206073

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GULLIVER IMMOBILIER, SCI au capital de 198 183,72 € en liquidation. Siège social : 38 chemin du Plan de Clermont 06740 CHATEAUNEUF DE GRASSE 422 061 671 RCS GRASSE. Le 12/05/2022, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur, Mme Melanie GULLIVER, 38 chemin du Plan de Clermont 06740 CHATEAUNEUF DE GRASSE, de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS GRASSE.

206102

S.C.I DEWILL
SCI au capital de 1 000 €
10 rue Auberon, 06600 ANTIBES
RCS ANTIBES n° 538 257 049

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une AGE du 11/07/2022, prenant effet ce jour, il a été décidé de transférer le siège social au 196 boulevard Saint-Antoine, Super Cannes, 06220 VALLAURIS. Validation : RCS ANTIBES.

206156

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

APOGIA NICE IMMOBILIER société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros Siège social : 26 rue Smollett 06300 NICE - 429 832 769 RCS NICE. Aux termes de la décision de l'associé unique du 5 juillet 2022, il résulte que : Le siège social a été transféré à 4 boulevard de Cimiez 06000 NICE, à compter du 5 juillet 2022. L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS NICE. Pour avis.



LES PETITES ANNONCES DES ALPES-MARITIMES
Téléphone 04 93 80 72 72 Fax 04 93 80 73 00
attestant avoir reçu la présente annonce pour
une parution dans le journal du 15/9/22
IMPORTANT cette annonce ne pourra en aucun cas être annulée

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Demande d'autorisation environnementale
concernant le projet de « Réaménagement et mise en sécurité du plan d'eau du port Marina Baie des Anges »
Commune de Villeneuve Loubet**

En exécution de l'arrêté préfectoral n°2022-739, une enquête publique portant sur une demande d'autorisation environnementale concernant le projet de « Réaménagement et mise en sécurité du plan d'eau du port Marina Baie des Anges » sur la commune de Villeneuve-Loubet aura lieu :

Du vendredi 30 septembre 2022 à 9h au mercredi 2 novembre 2022 à 17h inclus, soit 33 jours consécutifs

SIÈGE DE L'ENQUÊTE : LIEU DE PERMANENCE, DE CONSULTATION DES DOSSIERS ET DE MISE À DISPOSITION DES REGISTRES

Service municipal d'urbanisme
02 avenue des Rives, 06270 VILLENEUVE-LOUBET
Sur prise de rendez-vous préalable : 04.92.13.44.10/urbanisme@villeneuveloubet.fr
Ouvert du lundi au vendredi : 08:30 - 12:00 / 13:30 - 17:00

Pendant le délai ci-dessus, les pièces du dossier ainsi que les registres à feuillets non-mobiles, côtés et paraphés par Madame le commissaire-enquêteur, seront déposés à l'adresse sus-citée où les intéressés pourront les consulter aux jours et heures habituels d'ouverture au public sus-visés.

Les observations, propositions et contre-propositions et toute correspondance relative à l'enquête pourront être adressées par courrier au siège de l'enquête, à l'adresse sus-visée, mais également envoyées par messagerie à l'adresse suivante : ddtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr. Elles devront être reçues au plus tard le mercredi 2 novembre 2022 à 17h. Elles seront tenues à la disposition du public au lieu de permanence de l'enquête sus-visé, et seront accessibles sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr> (rubriques : Services de l'État dans les Alpes-Maritimes → Publications → Enquête publique).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne physique ou morale, sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci. Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne physique ou morale, qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête. Ces demandes sont à formuler sur ddtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr.

Pendant la durée de l'enquête, une version numérique du dossier d'enquête sera consultable en permanence sur les sites internet :

- de la préfecture : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr> (mêmes rubriques),
- et de la commune de Villeneuve-Loubet : <https://www.villeneuveloubet.fr> - (rubrique : Urbanisme).

Par décision n° E22000030 / 06 en date du 03 août 2022 de la présidente du tribunal administratif de Nice, Madame Jocelyne Gosselin a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur pour diligenter cette enquête.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public aux jours et heures suivants :

Au service municipal d'urbanisme

Le vendredi 30 septembre 2022 : 09:00 – 12:00
Le jeudi 20 octobre 2022 : 09:30 – 12:00 et 14:00 – 17:00
Le mercredi 2 novembre 2022 : 09:30 – 12:00 et 14:00 – 17:00

Des renseignements complémentaires peuvent être sollicités auprès du commissaire-enquêteur, à l'adresse ddtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr.

À l'expiration du délai d'enquête, les registres seront mis à la disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui. Dès réception des registres et des documents annexés, le commissaire-enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le service instructeur du projet (Direction départementale des territoires et de la mer, service maritime (DDTM)) et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire-enquêteur adressera l'ensemble des pièces, accompagné de son rapport d'enquête et de ses conclusions motivées dans un délai d'un mois, à la date de clôture de l'enquête, au préfet des Alpes-Maritimes – DDTM – service maritime – mission environnement marin. La copie du rapport d'enquête et des conclusions motivées sera tenue à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête :

- sur le site internet de la préfecture : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr> ;
- au service maritime de la DDTM des Alpes-Maritimes, à l'adresse indiquée en pied de page ;
- à la mairie de Villeneuve-Loubet, à l'adresse sus-visée.

Le commissaire-enquêteur fera parvenir une copie de ces mêmes documents à la Présidente du tribunal administratif de Nice.



LES PETITS AFFICHES DES ALPES-MARITIMES
Téléphone 04 93 80 72 72 Fax 04 93 80 73 00
attestant avoir reçu la présente annonce pour
une parution dans le journal du 05/10/22
IMPORTANT : cette annonce ne pourra en aucun cas être annulée

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Demande d'autorisation environnementale
concernant le projet de « Réaménagement et mise en sécurité du plan d'eau du port Marina Baie des Anges »
Commune de Villeneuve Loubet**

En exécution de l'arrêté préfectoral n°2022-739, une enquête publique portant sur une demande d'autorisation environnementale concernant le projet de « Réaménagement et mise en sécurité du plan d'eau du port Marina Baie des Anges » sur la commune de Villeneuve-Loubet aura lieu :

Du vendredi 30 septembre 2022 à 9h au mercredi 2 novembre 2022 à 17h inclus, soit 33 jours consécutifs

SIÈGE DE L'ENQUÊTE : LIEU DE PERMANENCE, DE CONSULTATION DES DOSSIERS ET DE MISE À DISPOSITION DES REGISTRES

Service municipal d'urbanisme
02 avenue des Rives, 06270 VILLENEUVE-LOUBET
Sur prise de rendez-vous préalable : 04.92.13.44.10/urbanisme@villeneuveloubet.fr
Ouvert du lundi au vendredi : 08:30 - 12:00 / 13:30 - 17:00

Pendant le délai ci-dessus, les pièces du dossier ainsi que les registres à feuillets non-mobiles, côtés et paraphés par Madame le commissaire-enquêteur, seront déposés à l'adresse sus-citée où les intéressés pourront les consulter aux jours et heures habituels d'ouverture au public sus-visés.

Les observations, propositions et contre-propositions et toute correspondance relative à l'enquête pourront être adressées par courrier au siège de l'enquête, à l'adresse sus-visée, mais également envoyées par messagerie à l'adresse suivante : ddtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr. Elles devront être reçues au plus tard le mercredi 2 novembre 2022 à 17h. Elles seront tenues à la disposition du public au lieu de permanence de l'enquête sus-visé, et seront accessibles sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr> (rubriques : Services de l'État dans les Alpes-Maritimes → Publications → Enquête publique).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne physique ou morale, sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci. Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne physique ou morale, qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête. Ces demandes sont à formuler sur ddtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr.

Pendant la durée de l'enquête, une version numérique du dossier d'enquête sera consultable en permanence sur les sites internet :
- de la préfecture : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr> (mêmes rubriques),
- et de la commune de Villeneuve-Loubet : <https://www.villeneuveloubet.fr> – (rubrique : Urbanisme).

Par décision n° E22000030 / 06 en date du 03 août 2022 de la présidente du tribunal administratif de Nice, Madame Jocelyne Gosselin a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur pour diligenter cette enquête.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public aux jours et heures suivants :

Au service municipal d'urbanisme

Le vendredi 30 septembre 2022 : 09:00 – 12:00
Le jeudi 20 octobre 2022 : 09:30 – 12:00 et 14:00 – 17:00
Le mercredi 2 novembre 2022 : 09:30 – 12:00 et 14:00 – 17:00

Des renseignements complémentaires peuvent être sollicités auprès du commissaire-enquêteur, à l'adresse ddtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr.

À l'expiration du délai d'enquête, les registres seront mis à la disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui. Dès réception des registres et des documents annexés, le commissaire-enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le service instructeur du projet (Direction départementale des territoires et de la mer, service maritime (DDTM)) et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire-enquêteur adressera l'ensemble des pièces, accompagné de son rapport d'enquête et de ses conclusions motivées dans un délai d'un mois, à la date de clôture de l'enquête, au préfet des Alpes-Maritimes – DDTM – service maritime – mission environnement marin. La copie du rapport d'enquête et des conclusions motivées sera tenue à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête :

- sur le site internet de la préfecture : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr> ;
- au service maritime de la DDTM des Alpes-Maritimes, à l'adresse indiquée en pied de page ;
- à la mairie de Villeneuve-Loubet, à l'adresse sus-visée.

Le commissaire-enquêteur fera parvenir une copie de ces mêmes documents à la Présidente du tribunal administratif de Nice.

VOTRE CLUB ABONNÉS

LE MARDI, ON VOUS CHOUCROUTE !



RECEVEZ LA NEWSLETTER DU CLUB ABONNÉS CHAQUE MARDI

DÉCOUVREZ nos actualités et nos recettes de cuisine, participez à nos jeux et gagnez des cadeaux !

nice-matin var-matin monaco-matin

PAS ENCORE INSCRIT ?
Contactez-nous par mail à clubabonnes@nicematin.fr

LOTO

Results du tirage du mercredi 14 septembre 2022

TRAIRES LOTO	10	26	38	40	45	1
5 BONS NUMÉROS	Aucun gagnant					
4 BONS NUMÉROS	2	24	98 791,20 €			
3 BONS NUMÉROS	2	2 009,30 €				
2 BONS NUMÉROS	283	614,60 €				
1 BON NUMÉRO	1 168	88,90 €				
4 BONS NUMÉROS	13 517	27,90 €				
3 BONS NUMÉROS	18 404	15,80 €				
2 BONS NUMÉROS	213 474	5,30 €				
1 BON NUMÉRO	279 458	2,20 €				

OPTION 50/50 TRAIRES: 2, 12, 18, 25, 36

5 BONS NUMÉROS: 1, 124 230 €
4 BONS NUMÉROS: 314, 369,20 €
3 BONS NUMÉROS: 12 629, 23,60 €
2 BONS NUMÉROS: 185 130, 9 €

Tirage des 10 codes LOTO gagnants à 20 000 €:
C 3364 4700 D 7363 9299 E 9945 1177 F 4688 3977 G 0803 3239
H 9779 6480 I 3948 7410 J 0024 7581 K 1479 9269 L 9573 8244

Résultat sur fdj.fr

A gagner, au tirage SUPER LOTO du vendredi 16 septembre 2022: **13 000 000 €***

Résultats et Informations: fdj.fr

JOUER COMPORTE DES RISQUES : DÉPENDANCE, ISOLEMENT...
APPELÉ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

Années et légales

nice-matin Jeudi 15 septembre 2022 49

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2022 à 0,183 € HT pour les Alpes-Maritimes. Par dérogation, conformément à l'article 3 du même arrêté, certaines annonces légales concernant les sociétés font l'objet d'une tarification forfaitaire. Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et régie par le décret du 28 décembre 2012.

AVIS D'ENQUÊTES

Commune de Théoule-sur-Mer

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale concernant le projet de Réalisation de travaux de sécurisation du plan d'eau ainsi que des appartements et commerces du Port de La Galère

En exécution de l'arrêté préfectoral n° 2022-664 du 28 juillet 2022 et de l'arrêté préfectoral modificatif n° 2022-659 du 16 août 2022, une enquête publique portant sur une demande d'autorisation environnementale concernant le projet de Réalisation de travaux de sécurisation du plan d'eau ainsi que des appartements et commerces du Port de La Galère sur la commune de Théoule-sur-Mer aura lieu :

Du lundi 12 septembre 2022 à 9h au mardi 27 septembre 2022 à 17h inclus

Siège de l'enquête : Compagnie concessionnaire du Port de La Galère - Port La Galère - Cité marine du Port de La Galère - Bureau du port 06590 Théoule-sur-Mer - Tel : 04 93 75 41 74

ouvert tous les jours de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

2 lieux de permanence, de consultation des dossiers et de mise à disposition des registres :

- Compagnie concessionnaire du Port de La Galère - Port La Galère - Cité marine du Port de La Galère - Bureau du port 06590 Théoule-sur-Mer - Tel : 04 93 75 41 74 ouvert tous les jours de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- Mairie de Théoule-sur-Mer - 1 place du Général Bertrand, 06590 Théoule-sur-Mer ouvert du lundi au vendredi de 09h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Pendant le délai ci-dessus, les pièces du dossier ainsi que les registres à feuillet non-mobilités, cotés et paraphés par Monsieur le commissaire-enquêteur, seront déposés aux adresses de lieux de permanence sus-citées où les intéressés pourront les consulter aux jours et heures habituels d'ouverture au public sus-évoqués.

Les observations, propositions et contre-propositions et toute correspondance relative à l'enquête pourront être adressées par courrier au siège de l'enquête, au bureau du port de la Compagnie concessionnaire du Port de La Galère, à l'adresse sus-évoquée, mais également envoyées par message à l'adresse suivante: cdtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr et seront accessibles sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes: <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr>

Le dossier d'enquête publique est communiqué à toute personne physique ou morale, sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci. Les observations et propositions du public sont communicables aux fins de la mise en œuvre de l'état dans les Alpes-Maritimes Publications Enquête publique, dans les meilleurs délais.

Le dossier d'enquête publique est communiqué à toute personne physique ou morale, sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci. Les observations et propositions du public sont communicables aux fins de la mise en œuvre de l'état dans les Alpes-Maritimes Publications Enquête publique, dans les meilleurs délais.

Pendant la durée de l'enquête, une version numérique du dossier d'enquête sera consultable en permanence sur le site internet de la préfecture : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr> (rubriques : Services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes Publications Enquête publique)

Par décision n° E2200027/06 en date du 11 juillet 2022, la Présidente du tribunal administratif de Nice a désigné Monsieur Gérard RENAUD en qualité de commissaire-enquêteur.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public aux jours et heures suivants : Port de La Galère : Mercredi 14 septembre 2022 de 9h à 17h

Mairie de Théoule-sur-Mer : Mercredi 21 septembre 2022 de 13h30 à 16h30

Des renseignements complémentaires peuvent être sollicités auprès du responsable du projet : Monsieur Dirk Dewitte, à l'adresse : Compagnie concessionnaire du Port de La Galère, Port La Galère, Cité marine du Port de La Galère, Bureau du port, 06590 Théoule-sur-Mer et disponible aux coordonnées téléphoniques : 04 93 75 41 74.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront mis à la disposition du commissaire-enquêteur et des pièces du dossier, au prélet des Alpes-Maritimes - DDTM - service maritime - mission environnement marin, dans la huitaine, le service instructeur du projet (Direction départementale des territoires et de la mer, service maritime (DDTM)) et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire-enquêteur adressera l'ensemble des pièces, accompagné de son rapport d'enquête et de ses conclusions motivées dans un délai d'un mois, à la date de clôture de l'enquête, au préfet des Alpes-Maritimes - DDTM - service maritime - mission environnement marin. Le copie rapport d'enquête et des conclusions motivées sera tenue à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête :

- sur le site internet de la préfecture : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr> ;
- au service maritime de la DDTM des Alpes-Maritimes, à l'adresse indiquée en pied de page ;
- à la mairie de Théoule-sur-Mer, à l'adresse sus-évoquée ;
- à la mairie de Théoule-sur-Mer, à l'adresse sus-évoquée.

Le commissaire-enquêteur fera parvenir une copie de ces mêmes documents à la Présidente du tribunal administratif de Nice.

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale concernant le projet de Réaménagement et mise en sécurité du plan d'eau du port Marina Baie des Anges - Commune de Villeuve-Loubet En exécution de l'arrêté préfectoral n° 2022-736, une enquête publique portant sur une demande d'autorisation environnementale concernant le projet de Réaménagement et mise en sécurité du plan d'eau du port Marina Baie des Anges sur la commune de Villeuve-Loubet aura lieu :

De vendredi 30 septembre 2022 à 9h au mercredi 2 novembre 2022 à 17h inclus, soit 33 jours consécutifs

Siège de l'enquête : LEU DE PERMANENCE, DE CONSULTATION DES DOSSIERS ET DE MISE A DISPOSITION DES REGISTRES - Service municipal d'urbanisme 02 avenue des Rives, 06270 VILLEUVE-LOUBET Sur prise de rendez-vous préalable : 04 92 13 44 10 (urbanisme@villeuve-loubet.fr)

ouvert du lundi au vendredi : 08:30 - 12:00 / 13:30 - 17:00

Pendant le délai ci-dessus, les pièces du dossier ainsi que les registres à feuillet non-mobilités, cotés et paraphés par Madame le commissaire-enquêteur, seront déposés à l'adresse sus-citée où les intéressés pourront les consulter aux jours et heures habituels d'ouverture au public sus-évoqués. Les observations, propositions et contre-propositions et toute correspondance relative à l'enquête pourront être adressées par courrier au siège de l'enquête, à l'adresse sus-évoquée, mais également envoyées par message à l'adresse suivante: cdtm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr. Elles devront être reçues au plus tard le mercredi 2 novembre 2022 à 17h. Elles seront tenues à la disposition du public au lieu de permanence de l'enquête sus-évoqué, et seront accessibles sur le site internet de la préfecture des Alpes-Maritimes: <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr> (rubriques : Services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes Publications Enquête publique). Le dossier d'enquête publique est communiqué à toute personne physique ou morale, sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Les observations et propositions du public sont communicables aux fins de la mise en œuvre de l'état dans les Alpes-Maritimes Publications Enquête publique. Le dossier d'enquête publique est communiqué à toute personne physique ou morale, sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Le dossier d'enquête publique est communiqué à toute personne physique ou morale, sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Pendant la durée de l'enquête, une version numérique du dossier d'enquête sera consultable en permanence sur le site internet :

- de la préfecture : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr> (rubriques : Services de l'Etat dans les Alpes-Maritimes Publications Enquête publique)
- et de la commune de Villeuve-Loubet : <https://www.villeuve-loubet.fr> (rubrique : Urbanisme)

Par décision n° E2200030/06 en date du 03 août 2022 de la présidente du tribunal administratif de Nice, Madame Jocelyne Gosselin a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur pour diligenter cette enquête.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public aux jours et heures suivants :

Au service municipal d'urbanisme
Le vendredi 30 septembre 2022 : 09:00 - 12:00
Le jeudi 20 octobre 2022 : 09:30 - 12:00 et 14:00 - 17:00
Le mercredi 2 novembre 2022 : 09:30 - 12:00 et 14:00 - 17:00

Des renseignements complémentaires peuvent être sollicités auprès du commissaire-enquêteur à l'adresse dtrm-sm@alpes-maritimes.gouv.fr. A l'expiration du délai d'enquête, les registres seront mis à la disposition du commissaire-enquêteur et des pièces du dossier, au prélet des Alpes-Maritimes - DDTM - service maritime - mission environnement marin, dans la huitaine, le service instructeur du projet (Direction départementale des territoires et de la mer, service maritime (DDTM)) et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire-enquêteur adressera l'ensemble des pièces, accompagné de son rapport d'enquête et de ses conclusions motivées dans un délai d'un mois, à la date de clôture de l'enquête, au préfet des Alpes-Maritimes - DDTM - service maritime - mission environnement marin. Le copie rapport d'enquête et des conclusions motivées sera tenue à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête :

- sur le site internet de la préfecture : <https://www.alpes-maritimes.gouv.fr> ;
- au service maritime de la DDTM des Alpes-Maritimes, à l'adresse indiquée en pied de page ;
- à la mairie de Villeuve-Loubet, à l'adresse sus-évoquée ;
- à la mairie de Villeuve-Loubet, à l'adresse sus-évoquée.

Le commissaire-enquêteur fera parvenir une copie de ces mêmes documents à la Présidente du tribunal administratif de Nice.

VIE DES SOCIÉTÉS

MAJ CLEANING
SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 93 bd Poincaré 06100 Juan-les-Pins
RCS Antibes 912 348 117

MODIFICATION DES DIRIGEANTS
L'AGE du 06/09/2022 a décidé de compter du 31/08/2022 de nommer en qualité de présidente Madame BONNET Marie-Noëlle, demeurant 93 bd Poincaré, 06100 Juan-les-Pins en remplacement de Madame PINTIALU JENNIFER, pour cause de démission.
Modification au RCS Antibes.
BONNET MARIE-NOELLE

DIVERS

AVIS RECTIFICATIF
Dans l'annonce L220007589 concernant la société Axiel Phœnix EURL parue le 02/09/2022 dans Nice-Matin à l'adresse : « Aux termes d'un ASSP en date du 07/09/2022, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes » au lieu et place de « Aux termes d'un ASSP en date du 29/06/2022, il a été constituée une EURL ayant les caractéristiques suivantes ».
Le reste est sans changement.

CHANGEMENT DE NOM

Mme Nathalie HERNANDEZ GUATOLINI demeurant au 23 rue Comte Félix Gastald, 98000 Monaco et née le 27/04/1969 à Monaco, déposant en son nom personnel une requête auprès du Directeur des Services Judiciaires de Monaco à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de GUATOLINI.

CHANGEMENT DE NOM

Mme Nathalie HERNANDEZ GUATOLINI demeurant au 23 rue Comte Félix Gastald, 98000 Monaco et née le 27/04/1969 à Monaco, dépose une requête auprès du Directeur des Services Judiciaires de Monaco à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de EMMA ARREOLA BARRAJAS née le 09/06/2022 à Monaco (98000), celle de EMMA ARREOLA GUATOLINI.

CESSATION DE GARANTIE

CESSATION DE GARANTIE
La garantie financière visée par la loi du 2 janvier 1970 dont bénéficie l'emprunteur ANGE GESTION IMMOBILIERE 16 RD FRANCES GROSSO 06000 NICE immatriculée au RCS 84414027 pour ses activités de : - TRANSACTION IMMOBILIERE depuis le 15 01 2019 - GESTION IMMOBILIERE depuis le 15 01 2019 après de son garant financier, GALIAN ASSURANCES, Société Anonyme, RCS 423 703 032 prendra fin TROIS JOURS FRANCS après la publication du présent avis.
Les créances, s'il en existe, devront être déclarées au siège de GALIAN ASSURANCES, 89 rue la Botie, 75008, PARIS, dans les trois mois de la présente insertion.

CESSATION DE GARANTIE

CESSATION DE GARANTIE
La garantie financière visée par la loi du 2 janvier 1970 dont bénéficie l'emprunteur AGENCE DU FLOT ALLIANCE IMMOBILIERE 31 avenue François Tonner 06150 Cannes-la-Bocca immatriculée au RCS 30659 1892 pour ses activités de : - Transaction immobilière depuis le 1er juillet 1978 - Gestion immobilière depuis le 1er juillet 1978 - Gestion immobilière depuis le 1er juillet 1978 - Gestion immobilière depuis le 1er juillet 1978
auprès de son garant financier, GALIAN ASSURANCES, Société Anonyme, RCS 423 703 032, prendra fin trois jours francs après la publication du présent avis.
Les créances, s'il en existe, devront être déclarées au siège de GALIAN ASSURANCES, 89 rue la Botie, 75008, PARIS, dans les trois mois de la présente insertion. Il est précisé que cette fin de garantie pour les activités de transaction immobilière et gestion immobilière intervient à la suite d'une opération effectuée au profit de IMMOBILIERE CARNOT client-associé n°110457, RCS 348339843, domicilié à 67, boulevard Camard 06400 Cannes, bénéficiaire de la garantie financière auprès de GALIAN ASSURANCES.

Sujet : [INTERNET] Re: Publication avis ouverture enquête publique - projet de réaménagement et de mise en sécurité du plan d'eau du port Marina Baie des Anges - Villeneuve Loubet
De : > fparrot (par Internet) <fparrot@nicematin.fr>
Date : 07/09/2022 à 11:13
Pour : "SEGUIN Lauriane - DDTM 06/SM/MEM" <lauriane.seguin@alpes-maritimes.gouv.fr>

Bonjour,

je vous confirme la programmation de l'avis dans Nice matin les 15 septembre et 6 octobre 2022, réf .543755

Je reste à votre disposition pour toutes informations,
Cordialement
Sandrine Assmann

IMPORTANT, afin d'optimiser notre mise en page

Merci de nous transmettre vos textes et logos (pdf ou jpg en bonne qualité 220 ou 300 dpi taille 15 mm de haut maximum)

Les textes en format PDF (non scannés) ou au format DOC/ DOCX.

Au plaisir de vous lire

FANNY PARROT
ASSISTANTE COMMERCIALE SENIOR
214, bd du Mercantour. 06200 Nice
04.93.18.71.49

NM . MEDIA . AGENCY . EVENTS

GROUPE nice-matin 

nouvelle
ere

LE PLAISIR D'ÊTRE LIBRE.
LA LIBERTÉ DE SE FAIRE PLAISIR.

LE 28 OCTOBRE 2022. DÉCOUVREZ LE NOUVEAU CONCEPT EXCLUSIF 

Le mar. 6 sept. 2022 à 12:33, SEGUIN Lauriane - DDTM 06/SM/MEM <lauriane.seguin@alpes-maritimes.gouv.fr> a écrit :

Bonjour,

Dans le cadre de l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de réaménagement et de mise en sécurité du plan d'eau du port Marina Baie des Anges, sur la commune de Villeneuve Loubet, nous souhaiterions 2 parutions de l'avis d'enquête publique ci-joint, pour le **jeudi 15 septembre 2022** et le **jeudi 6 octobre 2022**.

Vous trouverez également ci-joint, pour information, l'arrêté préfectoral portant ouverture de l'enquête publique de la demande d'autorisation environnementale concernant le projet sus-visé.

Le porteur de projet est la SAS MARIBAY.

Le dossier est suivi par Mme Monturet, Directrice de programmes, SAS Eiffage Concession.

Le devis doit être adressé par mail à l'adresse : nathalie.monturet@eiffage.com, avec en copie les

POLICE MUNICIPALE



VILLENEUVE-LOUBET

RAPPORT N° 202209 0058

Objet :

Constat concernant affichage enquête publique en cours (réaménagement du port Marina

Carte Grise :

Date de délivrance :

1ère Mise en Circul.:

Type de véhicule :

Destinataires :

- Monsieur le Maire
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale
- Archives de la Police Municipale

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT D'INFORMATION

L'an deux mille vingt deux, le seize du mois de septembre,

Nous soussigné(s), Gardien Brigadier JABARD Romuald

Agents de Police Judiciaire Adjoins, agréés et assermentés, en résidence à la Mairie de Villeneuve-Loubet

En fonction à la Police Municipale de Villeneuve-Loubet

Agissant en tenue et de service, conformément aux ordres reçus de Monsieur le Maire de Villeneuve-Loubet

Vu les articles 21, 21-2, D14-1 du Code de Procédure Pénale

Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les articles L.511-1 et suivants du code de la sécurité intérieure

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des faits suivants :

Le 16 septembre 2022, à 10 heures 00, conformément à la demande du service "urbanisme" de la commune de Villeneuve-Loubet, nous effectuons des constats concernant l'affichage de l'enquête publique en cours.

Il s'agit d'un affichage sur l'enquête publique concernant le réaménagement et mise en sécurité du plan d'eau du port Marina Baie des Anges.

Cet affichage est en place sur six (06) sites de la commune de Villeneuve-Loubet :

- Mairie principale,
- Mairie Annexe,
- Bâtiment abritant les services de l'Urbanisme
- Début de la croisette Minangoy,
- Milieu de la croisette Minangoy (face aux grands escaliers entre les bâtiments "Commodore" et "Ducal"),
- Fin de la croisette Minangoy (au niveau du nouveau bâtiment Maurice AUBERT).

Nous confirmons par le présent rapport, l'affichage présent et visible depuis la voie publique, de l'information concernant l'enquête publique.

Des clichés photographiques sont réalisés pour confirmer la présence de cet affichage.

Rapport fait pour être transmis à notre Chef de Service ainsi qu'à Monsieur le Maire de Villeneuve-Loubet.

En conséquence, nous avons rédigé le présent rapport à toutes fins que vous jugerez utiles.

Fait et clos à Villeneuve-Loubet

Le 16 septembre 2022

Signature du rapport N°2022 090058



Les A.P.J.A. :



Vu et transmis,
Le Chef de Service de Police Municipale

16 SEP. 2022

Lilie JALABERT
Chef de service
Adjointe au responsable de la Police municipale
de Villeneuve Loubet

Photo N°1 - Affichage devant mairie principale

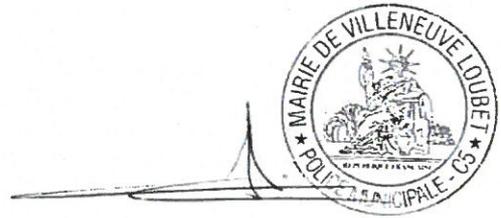


Photo N°2 - Affichage devant mairie annexe

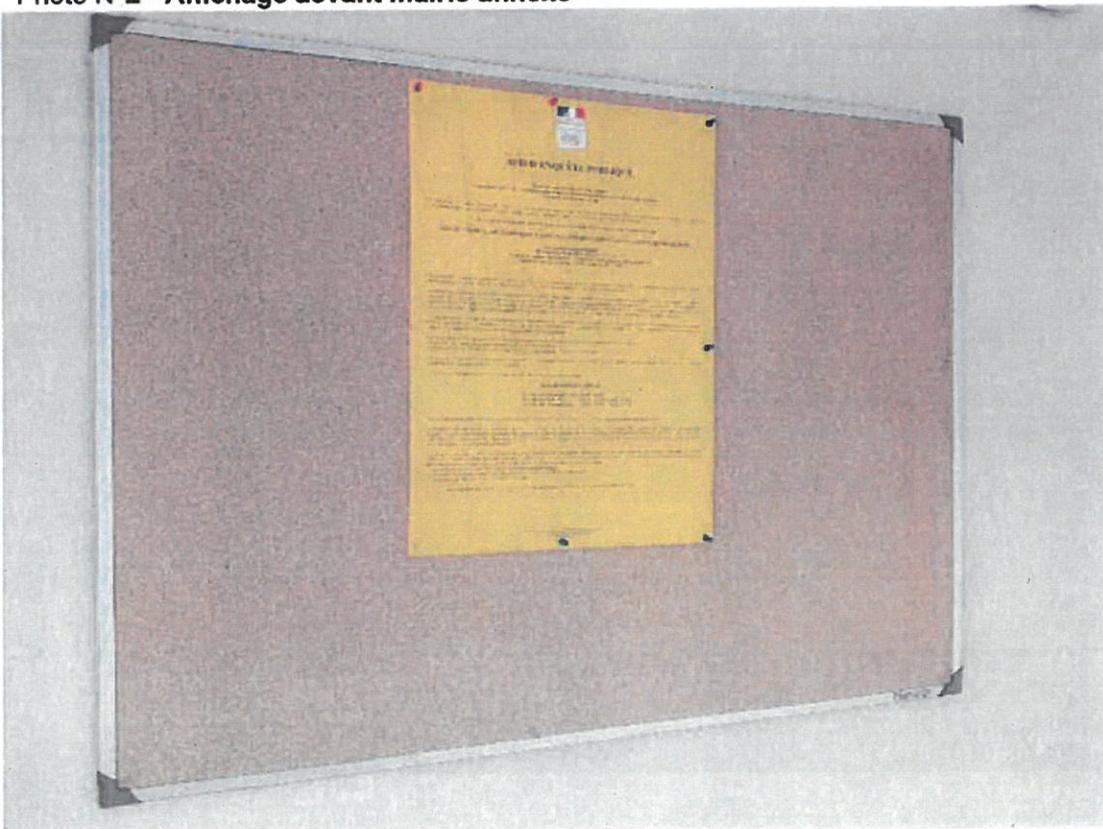


Photo N°3 - Affichage devant bâtiment de l'urbanisme



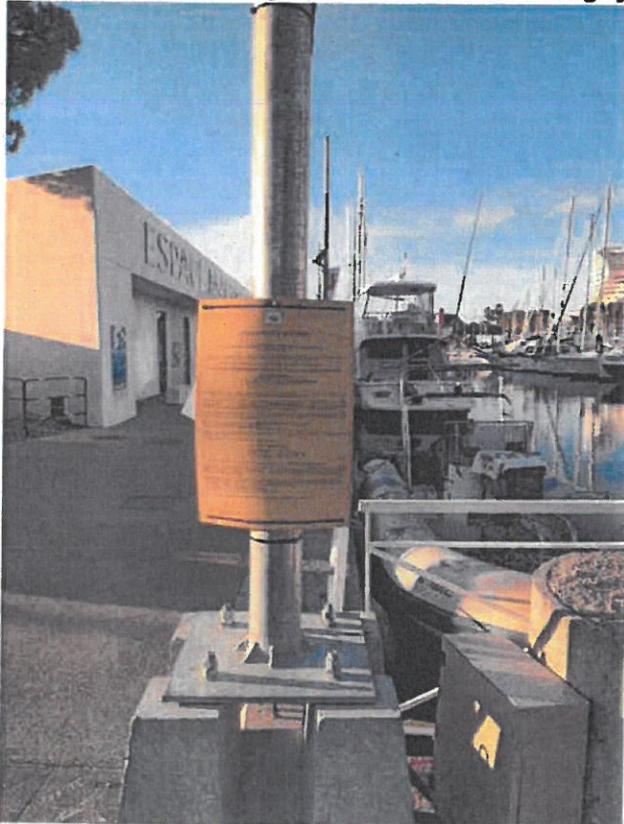
Photo N°4 - Affichage début de croisette Minangoy



Photo N°5 - Affichage milieu de croisette Minangoy



Photo N°6 - Affichage fin de croisette Minangoy



Sujet : [INTERNET] RE: MAIRIE VILLENEUVE LOUBET - Enquête publique Port Marina / Loi sur l'eau - Marina Baie des Angés - réaménagement et mise en sécurité du plan d'eau du port - Villeneuve Loubet

De : > michael.hebert (par Internet) <michael.hebert@villeneuve-loubet.fr>

Date : 15/09/2022 à 08:36

Pour : SEGUIN Lauriane - DDTM 06/SM/MEM <lauriane.seguin@alpes-maritimes.gouv.fr>, LAVABRE Lorène (Chargée de mission environnement marin) - DDTM 06/SM <lorene.lavabre@alpes-maritimes.gouv.fr>

Copie à : "TOSCANO Marie-Dominique (Assistante de Service) - DDTM 06/SM" <marido.toscano@alpes-maritimes.gouv.fr>, "MONTURET Nathalie [EIFFAGE CONCESSIONS]" <nathalie.monturet@eiffage.com>

Bonjour Mesdames,

Je vous informe que depuis hier, comme le prévoit l'arrêté de Monsieur le Préfet, il a été procédé à l'affichage réglementaire de l'avis d'enquête publique.

Cet affichage s'est opéré sur les points suivants :

- Port Marina Baie des Angés : Une affiche à l'entrée de la Croisette Minangoy, une au milieu de cette Croisette (immeuble le Ducal), et une en sortie au niveau du nouveau bâtiment Maurice AUBERT (capitainerie).
- Mairie Annexe : 149 Avenue Jacques Yves Cousteau.
- Mairie Principale : Hôtel de Ville – Place de la République.
- Service Urbanisme : 2 Avenue des Rives.

Une certification d'affichage est en cours d'établissement par la police municipale. Je ne manquerai pas de vous la faire parvenir dans les meilleurs délais.

Pour mémoire, Madame MONTURET et moi-même rencontrons, ce jour, Madame le Commissaire Enquêteur afin de lui présenter les infrastructures portuaires et le lieu de tenue de l'enquête.

Par ailleurs, pouvez-vous m'indiquer à quelle date il vous sera possible de me communiquer un dossier d'enquête complet en version numérique afin de permettre sa disponibilité sur notre site Internet au 30 septembre prochain ?

Je vous remercie, par avance, de votre retour.

Bien cordialement.

Michael HEBERT

Mairie de Villeneuve-Loubet

Directeur général adjoint des services « Réglementation, Achat Public et Domanialité »

Tel : 04.92.02.60.16. – michael.hebert@villeneuve-loubet.fr

De : SEGUIN Lauriane - DDTM 06/SM/MEM <lauriane.seguin@alpes-maritimes.gouv.fr>

Envoyé : mardi 6 septembre 2022 11:50

À : Michael Hebert <michael.hebert@villeneuve-loubet.fr>

Cc : LAVABRE Lorène (Chargée de mission environnement marin) - DDTM 06/SM <lorene.lavabre@alpes-maritimes.gouv.fr>; TOSCANO Marie-Dominique (Assistante de Service) - DDTM 06/SM <marido.toscano@alpes-maritimes.gouv.fr>

Objet : MAIRIE VILLENEUVE LOUBET - Enquête publique Port Marina / Loi sur l'eau - Marina Baie des Angés - réaménagement et mise en sécurité du plan d'eau du port - Villeneuve Loubet

Bonjour,

En réponse à votre mail et dans le cadre de l'organisation de l'enquête publique relative à « *la demande d'autorisation environnementale concernant le projet de réaménagement et mise en sécurité du plan d'eau du port Marina Baie des Angés* », sur la commune de Villeneuve Loubet, veuillez trouver ci-joint l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête publique et l'avis d'enquête publique.

Restant à votre disposition,

Cordialement,

Le 05/09/2022 à 10:05, > michael.hebert (par Internet) a écrit :

Bonjour Mesdames,

Je me permets de revenir vers vous au titre de la prochaine enquête publique relative à :

« *La demande d'autorisation environnementale concernant le projet de réaménagement et mise en sécurité du plan d'eau du port Marina Baie des Anges* »

Il est prévu que celle-ci dure du 30 septembre au 2 novembre 2022 inclus.

A ce titre, il appartient à la Ville d'assurer l'affichage de l'avis 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique (soit le 14 septembre dernier délai) et pendant toute la durée de celle-ci.

Pour assurer le respect de cette échéance, vous est-il possible de me transmettre la version finale de l'avis d'enquête afin que nous puissions en assurer l'impression dans les dimensions réglementaires (prestataire extérieur) ?

Je vous remercie, par avance, de votre réponse.

Bien cordialement

Michael HEBERT

Mairie de Villeneuve-Loubet

Directeur général adjoint des services « Réglementation, Achat Public et Domanialité »

Tel : 04.92.02.60.16. – michael.hebert@villeneuveloubet.fr

Ce mel est a l'attention exclusive des destinataires designes. Il peut contenir des informations confidentielles.

Si vous le recevez par erreur, merci d'en informer sans delai l'expediteur.

Le contenu de ce mel ne pourrait engager la responsabilite de la commune de Villeneuve Loubet que s'il a ete emis par une personne dument habilitee agissant dans le strict cadre des fonctions auxquelles elle est employeee et a des fins non etrangeres a ses attributions.

Ce mel est a l'attention exclusive des destinataires designes. Il peut contenir des informations confidentielles.

Si vous le recevez par erreur, merci d'en informer sans delai l'expediteur.

Le contenu de ce mel ne pourrait engager la responsabilite de la commune de Villeneuve Loubet que s'il a ete emis par une personne dument habilitee agissant dans le strict cadre des fonctions auxquelles elle est employeee et a des fins non etrangeres a ses attributions.

Sujet : RE: MAIRIE VILLENEUVE LOUBET - Enquête publique Port Marina / Loi sur l'eau - Marina Baie des Anges - réaménagement et mise en sécurité du plan d'eau du port - Villeneuve Loubet

De : > michael.hebert (par Internet) <michael.hebert@villeneuveloubet.fr>

Date : 16/09/2022 à 16:57

Pour : SEGUIN Lauriane - DDTM 06/SM/MEM <lauriane.seguin@alpes-maritimes.gouv.fr>

Copie à : LAVABRE Lorène (Chargée de mission environnement marin) - DDTM 06/SM <lorene.lavabre@alpes-maritimes.gouv.fr>, "MONTURET Nathalie [EIFFAGE CONCESSIONS]" <nathalie.monturet@eiffage.com>

Bonsoir Mesdames,

Comme convenu, je vous prie de trouver, ci-joint, la certification d'affichage de l'avis d'enquête publique établie par la police municipale de Villeneuve Loubet.

A ma connaissance, Maribay-Eiffage vous a transmis les documents attendus pour vous permettre de finaliser le dossier d'enquête.

Je reste dans l'attente de l'envoi d'une version numérique dudit dossier par vos soins afin de permettre sa disponibilité sur notre site Internet au 30 septembre prochain.

Restant à votre disposition.

Bien cordialement.

Michael HEBERT

Mairie de Villeneuve-Loubet

Directeur général adjoint des services « Réglementation, Achat Public et Domanialité »

Tel : 04.92.02.60.16. – michael.hebert@villeneuveloubet.fr

De : SEGUIN Lauriane - DDTM 06/SM/MEM [mailto:lauriane.seguin@alpes-maritimes.gouv.fr]

Envoyé : jeudi 15 septembre 2022 10:01

À : Michael Hebert

Cc : LAVABRE Lorène (Chargée de mission environnement marin) - DDTM 06/SM

Objet : Re: [INTERNET] RE: MAIRIE VILLENEUVE LOUBET - Enquête publique Port Marina / Loi sur l'eau - Marina Baie des Anges - réaménagement et mise en sécurité du plan d'eau du port - Villeneuve Loubet

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre retour.

Afin de pouvoir finaliser le dossier d'enquête publique en version papier et numérique, nous sommes dans l'attente de la réponse écrite du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale, ainsi qu'un exemplaire supplémentaire du dossier complet de la demande d'autorisation environnementale avec l'étude d'impact et les annexes.

Restant à votre disposition,

Cordialement,

Lauriane SEGUIN

Chargée d'études Environnement Marin

Service Maritime

CADAM - 147, Boulevard du Mercantour - 06286 NICE CEDEX 3

Tél : (+33) 4 93 72 73 09

www.alpes-maritimes.gouv.fr



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires
de la Mer**

Le 15/09/2022 à 08:36, > michael.hebert (par Internet) a écrit :

Bonjour Mesdames,

Je vous informe que depuis hier, comme le prévoit l'arrêté de Monsieur le Préfet, il a été procédé à l'affichage réglementaire de l'avis d'enquête publique.

Cet affichage s'est opéré sur les points suivants :

- Port Marina Baie des Anges : Une affiche à l'entrée de la Croisette Minangoy, une au milieu de cette Croisette (immeuble le Ducal), et une en sortie au niveau du nouveau bâtiment Maurice AUBERT (capitainerie).
- Mairie Annexe : 149 Avenue Jacques Yves Cousteau.
- Mairie Principale : Hôtel de Ville – Place de la République.
- Service Urbanisme : 2 Avenue des Rives.

Une certification d'affichage est en cours d'établissement par la police municipale. Je ne manquerai pas de vous la faire parvenir dans les meilleurs délais.

Pour mémoire, Madame MONTURET et moi-même rencontrons, ce jour, Madame le Commissaire Enquêteur afin de lui présenter les infrastructures portuaires et le lieu de tenue de l'enquête.

Par ailleurs, pouvez-vous m'indiquer à quelle date il vous sera possible de me communiquer un dossier d'enquête complet en version numérique afin de permettre sa disponibilité sur notre site Internet au 30 septembre prochain ?

Je vous remercie, par avance, de votre retour.

Bien cordialement.

Michael HEBERT

Mairie de Villeneuve-Loubet

Directeur général adjoint des services « Réglementation, Achat Public et Domanialité »

Tel : 04.92.02.60.16. – michael.hebert@villeneuveloubet.fr

De : SEGUIN Lauriane - DDTM 06/SM/MEM <lauriane.seguin@alpes-maritimes.gouv.fr>

Envoyé : mardi 6 septembre 2022 11:50

À : Michael Hebert <michael.hebert@villeneuveloubet.fr>

Cc : LAVABRE Lorène (Chargée de mission environnement marin) - DDTM 06/SM <lorene.lavabre@alpes-maritimes.gouv.fr>; TOSCANO Marie-Dominique (Assistante de Service) - DDTM 06/SM <marido.toscano@alpes-maritimes.gouv.fr>

Objet : MAIRIE VILLENEUVE LOUBET - Enquête publique Port Marina / Loi sur l'eau - Marina Baie des Anges - réaménagement et mise en sécurité du plan d'eau du port - Villeneuve Loubet

Bonjour,

En réponse à votre mail et dans le cadre de l'organisation de l'enquête publique relative à « *la demande d'autorisation environnementale concernant le projet de réaménagement et mise en sécurité du plan d'eau du port Marina Baie des Anges* », sur la commune de Villeneuve Loubet, veuillez trouver ci-joint l'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête publique et l'avis d'enquête publique.

Restant à votre disposition,

Cordialement,

Lauriane SEGUIN

Chargée d'études Environnement Marin

Service Maritime

CADAM - 147, Boulevard du Mercantour - 06286 NICE CEDEX 3

Tél : (+33) 4 93 72 73 09

www.alpes-maritimes.gouv.fr



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires
de la Mer**

Le 05/09/2022 à 10:05, > michael.hebert (par Internet) a écrit :

Bonjour Mesdames,

Je me permets de revenir vers vous au titre de la prochaine enquête publique relative à :
« *La demande d'autorisation environnementale concernant le projet de réaménagement et mise en sécurité du plan d'eau du port Marina Baie des Anges* »

Il est prévu que celle-ci dure du 30 septembre au 2 novembre 2022 inclus.

A ce titre, il appartient à la Ville d'assurer l'affichage de l'avis 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique (soit le 14 septembre dernier délai) et pendant toute la durée de celle-ci.

Pour assurer le respect de cette échéance, vous est-il possible de me transmettre la version finale de l'avis d'enquête afin que nous puissions en assurer l'impression dans les dimensions réglementaires (prestataire extérieur) ?

Je vous remercie, par avance, de votre réponse.

Bien cordialement

Michael HEBERT

Mairie de Villeneuve-Loubet

Directeur général adjoint des services « Réglementation, Achat Public et Domanialité »

Tel : 04.92.02.60.16. – michael.hebert@villeneuve-loubet.fr

Ce mel est a l'attention exclusive des destinataires designes. Il peut contenir des informations confidentielles.

Si vous le recevez par erreur, merci d'en informer sans delai l'expediteur.

Le contenu de ce mel ne pourrait engager la responsabilite de la commune de Villeneuve Loubet que s'il a ete emis par une personne dument habilee agissant dans le strict cadre des fonctions auxquelles elle est employee et a des fins non etrangeres a ses attributions.

Ce mel est a l'attention exclusive des destinataires designes. Il peut contenir des informations confidentielles.

Si vous le recevez par erreur, merci d'en informer sans delai l'expediteur.

Le contenu de ce mel ne pourrait engager la responsabilite de la commune de Villeneuve Loubet que s'il a ete emis par une personne dument habilee agissant dans le strict cadre des fonctions auxquelles elle est employee et a des fins non etrangeres a ses attributions.

Ce mel est a l'attention exclusive des destinataires designes. Il peut contenir des informations confidentielles.

Si vous le recevez par erreur, merci d'en informer sans delai l'expediteur.

Le contenu de ce mel ne pourrait engager la responsabilite de la commune de Villeneuve Loubet que s'il a ete emis par une personne dument habilee agissant dans le strict cadre des fonctions auxquelles elle est employee et a des fins non etrangeres a ses attributions.

— Pièces jointes : —

Attestation PM 16-09-22 Affichage avis enquete pub..pdf

352 Ko

Sujet : Re: Envoi d'un message : 220901_AP_Ouverture_EP_Réam&MiseSecu_PlanEau_PortMarina
De : PREF06 Raa - 06 ALPES-MARITIMES/PREFECTURE/DRM/RAA/BAL FONCTIONNELLE (par AdER) <pref-raa@alpes-maritimes.gouv.fr>
Date : 06/09/2022 à 15:58
Pour : "TOSCANO Marie-Dominique (Assistante de Service) - DDTM 06/SM" <marido.toscano@alpes-maritimes.gouv.fr>
Copie à : SEGUIN Lauriane - DDTM 06/SM/MEM <lauriane.seguin@alpes-maritimes.gouv.fr>, "LAVABRE Lorène (Chargée de mission environnement marin) - DDTM 06/SM/MEM" <lorene.lavabre@alpes-maritimes.gouv.fr>, PREF06 Raa <pref-raa@alpes-maritimes.gouv.fr>

Bonjour,

Pour faire suite à votre demande, je vous informe que l'arrêté visé en objet a été publié et mis en ligne ce jour dans le recueil spécial 201.2022.

Bien cordialement

Bonne fin de journée!

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

----- Message original -----

Sujet : Envoi d'un message : 220901_AP_Ouverture_EP_Réam&MiseSecu_PlanEau_PortMarina
De : TOSCANO Marie-Dominique (Assistante de Service) - DDTM 06/SM <marido.toscano@alpes-maritimes.gouv.fr>
Pour : PREF06 Raa - 06 ALPES-MARITIMES/PREFECTURE/DRM/RAA/BAL FONCTIONNELLE <pref-raa@alpes-maritimes.gouv.fr>
Copie à : SEGUIN Lauriane - DDTM 06/SM/MEM <lauriane.seguin@alpes-maritimes.gouv.fr>, LAVABRE Lorène (Chargée de mission environnement marin) - DDTM 06/SM/MEM <lorene.lavabre@alpes-maritimes.gouv.fr>
Date : 06/09/2022 10:36

Bonjour,

Je vous transmets pour publication l'AP relatif à ouverture d'EP pour projet de réaménagement et mise en sécurité du plan d'eau du port de MARINA BAIE DES ANGES en vous demandant de bien vouloir nous informer de la date de publication ainsi que le n° du RAA.

Bonne journée
Bien cordialement

--

Marido TOSCANO

Secrétariat Service Maritime

147 bd du Mercantour - 06286 NICE CEDEX 3

Tél : 04 93 72 73 03

www.alpes-maritimes.gouv.fr



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer**

